

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 3b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2024 du Budget
Restauration**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 202 du budget Restauration,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 5 abstentions

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	70 738.50
Excédent d'investissement antérieur (001)	29 577.63

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	66 523.65	
Recettes d'investissement	31 768.39	
Solde d'exécution de l'exercice		-34 755.26
Déficit ou excédent antérieur	29 577.63	
Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)		-5 177.63

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	10 336.79	
RAR recettes	0.00	
Solde des Restes à Réaliser		-10 336.79

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-5 177.63	
Rappel du solde des restes à réaliser	-10 336.79	
Besoin de financement total		-15 514.42

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	683 728.34	
Dépenses de fonctionnement	682 674.35	
Résultat de l'exercice		1 053.99
Excédent ou déficit antérieur		70 738.50
Total à affecter		71 792.49

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	15 514.42
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	56 278.07

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 AVR. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 14 AVR. 2025

D3C - 10002025